



QUEST
INDUSTRIES
CRÉATIVES

Recherche,
Formation
& Innovation
en Pays de la Loire



CE PROJET EST CO-FINANCÉ PAR LA RÉGION
ET LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Appel à Manifestation d'Intérêt Plateforme Interdisciplinaire d'Innovation

Cahier des Charges

Date de lancement : 12 Octobre 2020

Dépôt des candidatures jusqu'au : 31 Janvier 2021

<http://www.ouestindustriescreatives.fr>

Cet AMI vise à fédérer, sur une durée de 36 mois minimum, des consortiums thématiques Recherche-Innovation pluridisciplinaires associant des chercheurs d'au moins deux disciplines différentes et *a minima* un acteur socio-économique des Pays de la Loire. Les PII ont pour objectif de répondre à des défis concrets de transitions sociétales, environnementales, numériques ou industrielles par le prisme de l'expérience usager/utilisateur et de l'innovation d'usage.

Toute question est à adresser à rfioic_bureau_innovation@univ-nantes.fr

Ouest Industries Créatives est un programme régional pluripartenaire initié et soutenu par la Région Pays de la Loire :

Porté par



Co-animé avec



En partenariat avec



Contexte

Ouest Industries Créatives (OIC) est un programme de Recherche - Formation - Innovation (RFI) en Pays de la Loire, qui préfigure un pôle de référence de visibilité européenne sur la thématique de l'expérience usager / utilisateur et de l'économie de l'expérience. Porté par l'Université de Nantes et co-animé avec L'École de design Nantes Atlantique, il s'appuie sur un consortium de 14 partenaires¹ et reçoit principalement le soutien de la Région Pays de la Loire et du FEDER.

Interdisciplinaire, OIC rassemble près de 150 chercheurs de plus de vingt-cinq laboratoires en Pays de la Loire. Ces expertises doivent permettre de relever les défis complexes associés aux grandes transitions contemporaines - sociétales, environnementales et des systèmes productifs - en proposant des futurs à la fois soutenables et désirables à partir de l'innovation par les usages et d'une fine compréhension de l'expérience humaine.

Initié en 2016, le programme OIC a pour vocation de structurer la recherche interdisciplinaire sur l'expérience, d'accroître les collaborations avec les acteurs socio-économiques, d'accompagner la création de nouvelles formations initiales et continues et de mettre en visibilité l'expertise régionale par une ambitieuse politique de partenariats internationaux. Il soutient également l'émergence et le développement de trois *Userlabs*² (plateformes d'évaluation de l'expérience) en Pays de la Loire.

OIC, PROGRAMME INTERDISCIPLINAIRE SUR L'EXPERIENCE

Cœur du programme Ouest Industries Créatives, la notion d'expérience désigne l'expérience vécue, sensible, éprouvée par une personne dans une situation donnée et en particulier face à un produit, un espace, un service ou une politique publique. Paradigme transformant pour les organisations, l'expérience est un enjeu d'innovation dans tous les domaines : l'habitat, la ville, le transport, la vente, la santé ou la culture sont aujourd'hui pensés du point de vue de l'expérience usager, utilisateur, patient ou spectateur.

Pour adresser la multi-dimensionnalité de l'expérience (usages, forme, sens, ingénierie, économie...), OIC rassemble un vivier de compétences académiques pluridisciplinaires en sciences du numérique, sciences humaines et sociales et disciplines de conception ou création (design, architecture, art), dans deux champs d'expertise : la conception de nouvelles expériences d'une part, et l'évaluation scientifique de l'expérience d'autre part.

L'EXPERIENCE HUMAINE AU CŒUR DES TRANSITIONS

Le monde doit conduire de profondes transformations pour faire face aux défis actuels, notamment ceux liés au climat, aux inégalités, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice comme le souligne l'ONU³ dans la définition de ses objectifs de développement durable. En réaction, les acteurs économiques et les territoires dans toute l'Europe s'engagent dans des démarches de transitions, qui font émerger des défis aux dimensions multiples.

¹ Acteurs de la recherche et de la formation : Universités de Nantes, d'Angers et du Mans, L'École de design Nantes Atlantique, L'Alliance (École Centrale de Nantes, Audencia, ENSA Nantes), ESAD TALM d'Angers et du Mans ; Acteurs de l'innovation et collectivités : Région Pays de la Loire, SAMOA, Le Mans Créapolis, Nantes Métropole, Angers Loire Métropole, Le Mans Métropole, l'Agence régionale Solutions&Co, Stereolux.

² Voir <https://www.ouestindustriescreatives.fr/actualites-agenda/oic-soutient-trois-projets-de-userlabs-en-region/>

³ Voir <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

La région des Pays de la Loire se donne en particulier pour objectif d'être un territoire exemplaire face aux enjeux des transitions sociétales, environnementales et de systèmes productifs, en accentuant le lien entre sciences et société et en réduisant les frontières disciplinaires et géographiques.

Dans bon nombre des défis liés aux transitions, la prise en compte de l'expérience usager permet de mettre en lumière une chaîne de valeur qui est *in fine* à la fois la source et la cible d'une innovation interdisciplinaire, transformante et à fort impact sur les usages. Dans cette optique, l'expérience doit être pensée et évaluée au regard d'enjeux complexes nécessitant une interdisciplinarité forte. Les disciplines de conception ou création (design, architecture, art) ont un rôle à jouer aux côtés des sciences et techniques et des sciences humaines et sociales, par leur capacité à faire émerger des modèles de rupture s'appuyant sur les usages, à mener des démarches de recherche-projet et à produire de nouveaux imaginaires.

RAPPROCHER LES ACTEURS ACADEMIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES

Pour soutenir les démarches capables d'adresser les défis sociétaux au cœur des transitions, il est nécessaire d'accélérer l'intégration de la collaboration pluridisciplinaire dans des projets d'innovation autour de l'expérience et des usages, des projets dans lesquels travaux académiques et industriels convergent et accordent un rôle central à l'impact sociétal.

Le programme OIC dispose de plusieurs outils répondant à cet objectif, de l'accompagnement au montage de thèses CIFRE et de collaborations de recherche-innovation au financement de Plateformes Interdisciplinaires d'Innovation, objet du présent Appel à Manifestation d'Intérêt.

Plateformes Interdisciplinaire d'Innovation (PII)

OBJECTIF DE L'AMI

Cet AMI vise à fédérer, sur une durée de 36 mois minimum, des consortiums thématiques Recherche-Innovation pluridisciplinaires associant des chercheurs d'au moins deux disciplines différentes et *a minima* un acteur socio-économique des Pays de la Loire.

Les projets présentés doivent identifier une problématique de Recherche-Innovation et expliciter sa contribution à la résolution d'un défi lié aux enjeux de transitions sociétales, environnementales, numériques ou industrielles, en mettant en lumière le rôle de l'expérience usager/utilisateur et de l'innovation d'usage dans leur démarche. Les partenaires préciseront également l'impact et les retombées attendus de leurs travaux. Les projets pourront notamment s'appuyer sur les éléments du [Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation \(SRDEII\)](#), sur les cinq grands enjeux sociétaux européens⁴ ou encore sur [les champs d'innovation identifiés par la démarche Ma Région 2050](#)⁵.

⁴ Santé et bien-être, Souveraineté numérique / transformation du travail, Protection de l'environnement, Alimentation saine et durable, Nouvelles technologies de l'éducation et de la formation

⁵ Nouveaux équilibres démographiques et vieillissement, Accès aux services (santé, culture), Évolution (des productions agricole) alimentaire, Transition énergétique, Nouvelles Transition écologique des mobilités, Transition énergétique, Industrie du futur sur les territoires, ou Développement urbain et environnement, etc.

Les PII doivent être cofinancées par les acteurs socio-économiques, la subvention régionale allouée par Ouest Industries Créatives dans le cadre de cet AMI ne pouvant dépasser 50% de l'assiette des coûts éligibles.

En réunissant les forces et contributions des partenaires du consortium constitué, une PII vise à accélérer l'accessibilité de l'expertise académique, stimuler et structurer les collaborations avec le monde socio-économique. Elle doit mettre en œuvre un programme de recherche et d'innovation qui permet de :

- Générer des connaissances scientifiques nouvelles par le prisme de recherches interdisciplinaires sur la conception et l'évaluation de l'expérience humaine. Les solutions qui seront imaginées et les résultats produits ne seront pas nécessairement technologiques et pourront, par exemple, contribuer à une production réglementaire ou législative ;
- Répondre concrètement à un ou plusieurs défis de transition rencontrés par les acteurs socio-économiques du territoire, auxquels la production de connaissances scientifiques sur la conception et l'évaluation de l'expérience devra répondre concrètement: il s'agit d'aborder les verrous scientifiques ou technologiques à partir de problématiques concrètes à fort impact sociétal ;
- Faire converger intérêts académiques et industriels : la production de connaissances, comme le développement de concepts, outils et prototypes, seront d'une part valorisables scientifiquement par les partenaires académiques du programme et ouvriront d'autre part aux industriels de nouvelles perspectives de développement de leur activité (produits et services innovants, changements de pratiques ou d'orientation stratégique).

CONSORTIUM

Les projets attendus sont des projets de Recherche-Innovation collaboratifs, portés par un établissement membre du programme OIC⁶, en partenariat avec un ou plusieurs autres établissements régionaux et, *a minima*, un acteur socio-économique (entreprise, industriel, institution, collectivité, association) implanté (ou en cours d'implantation) en région Pays de la Loire.

Les projets impliqueront un groupe de chercheurs de plusieurs disciplines et des représentants des acteurs socio-économiques partenaires. Une PII conservera la possibilité d'intégrer ou d'associer de nouveaux membres au consortium en cours de projet, pour alimenter la réflexion (notamment autour des chaînes de valeur considérées).

L'implication de partenaires académiques régionaux non membres du programme OIC et le financement de leurs actions dans le cadre des PII est autorisée. L'implication de partenaires académiques extra-régionaux est possible mais conditionnée à l'absence de compétences similaires en région. Ces derniers ne pourront pas bénéficier du financement du programme OIC.

PLURI / INTERDISCIPLINARITE

Le caractère interdisciplinaire des projets présentés doit être concrétisé par l'implication nécessaire de chercheurs issus d'*a minima* deux disciplines relevant d'au moins deux des trois pôles

⁶ cf section Bénéficiaires

disciplinaires suivants : Sciences et technique, Sciences humaines et sociales, Conception/création (design, architecture, art). A noter : L'identification d'un lieu commun pour le déroulement de tout ou partie des travaux réalisés dans le cadre de la PII, est fortement souhaitée.

FEUILLE DE ROUTE

Il est attendu des partenaires du consortium la définition d'une feuille de route de la PII, présentant un programme de recherche et d'innovation conjoint et structuré sur une durée de 36 mois (minimum). L'action de soutien des PII se portera sur des projets prévoyant un lancement opérationnel d'ici le 31 mars 2021.

La feuille de route précisera :

- Les objectifs et livrables envisagés (produits, services, espaces, études, expérimentations *etc.*) et l'impact sociétal et économique visé au terme du projet ;
- Un descriptif des activités menées en commun, sur la base d'une collaboration étroite et concrète, par exemple : collaboration de recherche, thèse en entreprise (CIFRE notamment), stage ou post-doctorat en partenariat avec un laboratoire académique, Chaire industrielle ou de recherche *etc.* ;
- Les engagements et contributions prévisionnels des partenaires en termes de moyens humains, matériels et immatériels, permettant d'exécuter la feuille de route, en faisant ressortir les contributions respectives de chacun ;
- La mobilisation envisagée des compétences régionales pour la création et l'évaluation de l'expérience utilisateur, l'innovation d'usage et l'expérimentation, en particulier les Userlabs de la région⁷ ;
- Une stratégie de pérennisation de la collaboration des partenaires permettant un prolongement de la PII au-delà de la portée de l'aide apportée par le programme OIC ;
- Une stratégie d'animation et de fédération d'acteurs, point essentiel pour garantir la cohésion du consortium et l'attractivité du dispositif pour les parties prenantes, avec l'appui du programme OIC ;
- Une stratégie commune de valorisation des travaux de Recherche-Innovation de la PII.

GOVERNANCE ET CONTRACTUALISATION

Une gouvernance commune sera mise en place et formalisée pour assurer le pilotage académique de la PII, dans l'intérêt partagé des partenaires du consortium et des acteurs associés.

La PII devra faire l'objet d'une contractualisation entre les parties prenantes du consortium, d'ici le 31 mars 2021. Ce contrat devra être rédigé et négocié par les structures habituelles de valorisation. Il couvrira au minimum une durée de trois ans.

⁷ Voir <https://www.ouestindustriescreatives.fr/innovation-v2-2020/>

Conditions et nature du financement

BENEFICIAIRES

Tous les projets doivent être portés par un établissement académique membre du programme OIC : Universités d'Angers, du Mans, de Nantes, L'École de design Nantes Atlantique, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes, Centrale Nantes, Audencia, l'École supérieure d'art et de design de Tours-Angers-Le Mans (sites d'Angers et du Mans). Chaque dossier sera déposé par un établissement unique, qui assumera ensuite, pour le compte des partenaires, la gestion administrative et financière des subventions attribuées.

FINANCEMENT

Le consortium PII peut bénéficier d'un financement partiel des dépenses dans le cadre de cet AMI. Il doit donc impérativement être cofinancé par les partenaires socio-économiques du consortium.

La subvention allouée ne pourra excéder un taux d'aide maximal de 50% appliqué à l'assiette des coûts éligibles. Celle-ci comprend les dépenses prises en compte comme co-financement ainsi que les dépenses éligibles au financement du programme OIC (cf *infra*).

Une attention particulière sera portée au respect des règles de cumul des aides, notamment régionales, dont les partenaires pourraient bénéficier par ailleurs. Le montant de la subvention régionale allouée par Ouest Industries Créatives sera plafonné à 150 k€ sur 36 mois maximum.

À noter : Afin de soutenir le maximum de PII remplissant les critères d'évaluation et compte-tenu d'un budget global limité, la direction du programme OIC pourra être amenée à négocier l'enveloppe financière demandée par les porteurs de projet.

Dépenses prises en compte comme co-financement

L'assiette des coûts retenus pour le calcul de la subvention est composée des engagements financiers réalisés par les partenaires socio-économiques⁸ du consortium dans le(s) projet(s) relevant de la PII :

- Financement de thèses, thèses CIFRE, chaires de recherche, post-doctorats ou stages en entreprise, incluant les coûts d'accompagnement ;
- Financement d'une collaboration de recherche incluant les coûts d'accompagnement, de prestations de recherche / innovation, d'expérimentation, *etc.*

À noter : le mécénat en numéraire est pris en compte.

Dépenses éligibles au financement du programme OIC

Le cofinancement apporté par Ouest Industries Créatives dans le cadre de cet AMI vise à accélérer la Recherche et l'Innovation en offrant aux établissements un environnement et des moyens supplémentaires, notamment d'expérimentation, au service des consortiums.

Les dépenses éligibles :

⁸ Un co-financement par les établissements est possible mais ne pourra être intégré à l'assiette des coûts pris en compte.

- Ressources humaines non permanentes spécifiquement recrutées par les établissements pour les projets de la PII : stages recherche, thèses, post-doctorats, etc. ;
- Environnement des projets (acquisition de petit matériel et de consommables) ;
- Prestations de développement, de prototypage, d'expérimentation ou d'évaluation des résultats du projet (notamment par les *Userlabs* régionaux) ;
- Prestations liées à l'accueil et à l'organisation des actions d'animation (workshops, séminaires, séances de travail) et à la communication de la PII ;
- Frais de déplacement et de mission du consortium pour des actions de valorisation des travaux de la PII.

Procédure de sélection

CRITERES D'ELIGIBILITE

Pour être éligible, un projet de PII doit :

- Être porté par un chef de file, établissement académique membre du programme OIC, ayant soumis à l'AMI un dossier de candidature complet ;
- Impliquer un consortium composé *a minima* d'un établissement membre du programme OIC et d'un acteur socio-économique (entreprise, industriel, institution, collectivité, association) implanté (ou en cours d'implantation) en région Pays de la Loire ;
- Être cofinancé par les partenaires socio-économiques du consortium à hauteur de 50% minimum ;
- Reposer sur l'existence, ou le projet à court terme, d'une collaboration de recherche-innovation entre les acteurs socio-économiques et les établissements académiques (stages, projets, collaboration de recherche, thèse CIFRE, prestation de recherche *etc.*) ;
- Définir une feuille de route proposant des activités de Recherche-Innovation conjointe et pluridisciplinaires sur une durée de 36 mois, avec un démarrage opérationnel d'ici le 31 mars 2021, permettant la mise en œuvre spécifique du projet de la PII ;
- Proposer une gouvernance commune du consortium, ainsi qu'un accord encadrant le fonctionnement de la PII, signé d'ici le 31 mars 2021.

CRITERES DE SELECTION

Pour être sélectionnés, les projets éligibles seront instruits sur la base des critères suivants :

- La richesse et la complémentarité pluridisciplinaire du consortium au regard de la problématique, en particulier dans ses dimensions touchant à l'expérience utilisateur/usager et à l'innovation d'usage ;
- La pertinence et la dimension stratégique du sujet et son impact sur les enjeux de transition des acteurs socio-économiques régionaux, ainsi que son potentiel impact en terme de développement économique et d'emploi ;

- Le nombre de partenaires et leur capacité à fédérer d'autres acteurs régionaux autour de leur(s) problématique(s) ;
- La bonne adéquation entre les objectifs affichés et les moyens prévus et demandés pour leur réalisation ;
- L'intégration et la mobilisation de ressources scientifiques et techniques du territoire (*Userlabs* et Technocampus notamment) ;
- Le potentiel de développement de la collaboration et de pérennisation de la PII, au terme de la phase de soutien par le programme OIC.

CALENDRIER

Les candidatures seront reçues au fil de l'eau.

Dépôt des dossiers d'intention et accompagnement des porteurs de projet par le programme OIC

Au fil de l'eau du 12 Oct. 2020
au 31 Janv. 2021

Évaluation des dossiers et notification d'attribution

Février 2021

Début de mise en œuvre

Avant le 31 mars 2021

PRECISIONS SUR LA PROCEDURE D'EXAMEN

- Le dossier sera examiné par la Commission Recherche-Expérimentation du programme Ouest Industries Créatives élargie à des acteurs de l'innovation des Pays de la Loire ;
- Le dossier devra comporter une lettre d'engagement de l'établissement porteur du projet ainsi que de tous les partenaires socio-économiques impliqués, précisant notamment les engagements financiers de chacun ;
- Les dossiers seront déposés par l'établissement porteur, adressés en un seul fichier de format PDF d'une taille maximale de 5 Mo, à l'adresse suivante :
rfioic_bureau_innovation@univ-nantes.fr.

Modalités administratives

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

L'aide sera attribuée à un établissement unique qui prendra en charge la gestion administrative et financière du projet.

Les subventions seront versées dans un délai de 2 mois suivant la signature de la convention (hors vacances scolaires). Les modalités exactes de versement seront précisées dans la convention de financement.

Les subventions accordées devront être soldées dans les 24 à 36 mois suivant la notification d'attribution, sous peine d'annulation des subventions résiduelles.

SUIVI ET EVALUATION

L'établissement porteur du projet s'engage à transmettre plusieurs documents au programme OIC dont : un rapport d'avancement semestriel et un rapport final accompagné du visa et des pièces justificatives de dépenses.

COMMUNICATION

Une fois le projet sélectionné, chaque bénéficiaire sera tenu de mentionner le soutien financier du programme OIC et de la Région Pays de la Loire sur l'ensemble des documents et publications officiels de communication relatif à la PII, notamment en faisant figurer les logos, et en respectant la charte graphique du programme OIC et de la Région. Toute opération de communication ou publication devra par ailleurs être mentionnée au programme OIC.